

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251218-D20251812001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Séance du 18 décembre 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Antoine SCHERMESSE
SCHOFF, Clément SULPICE,

EXCUSES : Patrick FOURNIER (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Mohammed ZAHID (pouvoir à Yves CRISTIN), Georges PICOT

ABSENTS : Arnold MORANDAT, Frédérique LECLERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

OBJET : AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT « MODES DOUX » INTERCOMMUNAL ENTRE SERVAS ET LENT : APPELS A PROJET LEADER - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. L'initiative LEADER fait partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Grand Bourg Agglomération, en qualité de Groupe d'Action Locale (GAL), s'est associé à 9 autres EPCI pour porter le programme LEADER 2023-2027 qui dispose d'une enveloppe pour mettre en œuvre sa stratégie construite autour de 3 grandes axes :

- Vivre sobrement le territoire (trajectoire écologique du territoire, modes de déplacement vertueux, attractivité des centres-bourgs),
- Dynamiser durablement le territoire (développement de l'économie de proximité),
- (Re)Découvrir le territoire (valorisation de l'offre culturelle, touristique et de loisirs).

Dix appels à projet ont été ouverts courant 2025 dont deux d'entre eux pourraient intéresser la Commune dans la mise en œuvre de l'aménagement du cheminement « modes doux » entre Servas et Lent :

- l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.6 qui vise l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs qui permet notamment de financer "les projets d'aménagements visant à développer les lieux de rencontres et cheminements et/ou visant à accompagner la sécurisation des traversées de villages.
- l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.7 qui vise à favoriser les déplacements cyclables, et qui permet de financer des études ;

Les Communes de Servas et de Lent peuvent cumuler les aides LEADER en déposant des demandes sur ces deux appels à projets, à la condition que chaque Commune ne présente que la quotité des dépenses du projet la concernant.

Vu la délibération du 23 mai 2024 approuvant le projet d'aménagement d'un cheminement « modes doux » intercommunal entre Servas et Lent et autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, pour la partie « travaux » ;

Considérant la nécessité de réactualiser les plans de financement de l'opération pour la prise en compte des demandes de subventions dans le cadre des appels à projet LEADER énumérés précédemment ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention FEADER au titre de l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.6 « Accompagner à la sobriété foncière et à l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs » et **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	274 629.20 €	Département - Ain, terre de vélo	17.48%	48 000 €
		Etat - DETR ou Fonds Vert	25%	68 657.30 €
		CA3B - schéma cyclable + PET 2	20.57%	56 485.95 €
		FEADER	16.38%	45 000 €
		Autofinancement de la Commune	20.57%	56 485.95 €
TOTAL			100,00%	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subventions FEADER au titre de l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.7 « Favoriser les déplacements cyclables » et **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Maîtrise d'œuvre	42 145.48 €	FEADER	60,00%	25 287.29 €
Investigation géotechnique retraitement sols		Autofinancement de la Commune	40,00%	16 858.19 €
Mission SPS				
Etude géotechnique G2 AVP				
Repérage amiante HAP sur enrobés impactés				
Délimitation de la présence de zones humides				
Relevé topographique				
Contrat de mandat public				
TOTAL			100,00%	

Ainsi fait et délibéré le 18 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Yves CRISTIN



DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT

Dûs de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251218-D20251812002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Séance du 18 décembre 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
12/12/2025
Date d'affichage
5/01/2026

Objet de la Délibération
voie douce LENT-SERVAS Attribution du marché de travaux

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Antoine SCHERMESSE, SCHOFF, Clément SULPICE,

EXCUSES : Patrick FOURNIER (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Mohammed ZAHID (pouvoir à Yves CRISTIN), Georges PICOT

ABSENTS : Arnold MORANDAT, Frédérique LECLERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatifs aux études pré-opérationnelles, à la maîtrise d'œuvre et aux travaux pour la création d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signée les 24 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2024 par les communes de Servas et de Lent, et désignant la Commune de Servas en qualité de coordonnateur du groupement ;

Vu le contrat de mandat public pour la réalisation d'un ouvrage d'infrastructure dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signé le 2 octobre 2024 et notifié à la SPL IN TERRA le 8 octobre 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessous :

Une procédure de consultation des entreprises a été lancée par la SPL IN TERRA dans le cadre d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent.

La date de publication de la consultation était le 06/10/2025, et la date limite de remise des offres le 03/11/2025 à 12h00.

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre INFRATECH, conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation.

Vu le rapport d'analyse des offres présenté le 25 novembre 2025 par le maître d'œuvre INFRATECH à la Commission d'Appel d'Offres créée dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes citée ci-avant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent au groupement SOCATRA/FALaise, pour un montant de 514 003,20 HT soit 616 803,84 TTC.

DECIDE d'autoriser la SPL IN TERRA, mandataire agissant au nom et pour le compte du mandant, à signer le marché de travaux, ainsi que tous les actes contractuels nécessaires à son exécution y afférents.

Ainsi fait et délibéré le 18 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

